

Impôt sur le revenu—Loi

Notre régime fiscal comporte également un élément très rétrograde et négatif, à savoir l'indexation de l'impôt. Ce principe a été instauré en 1974 pour nous protéger contre l'inflation. Nos impôts ont été rajustés chaque année pour tenir compte de la hausse de l'indice des prix à la consommation, afin que nous n'ayons pas à payer plus d'impôts en passant dans une tranche d'imposition plus élevée.

● (2142)

Cette idée, lancée par le parti conservateur, a été adoptée par les libéraux. Elle paraît logique comme moyen de protéger le contribuable contre les effets de l'inflation. Mais à y regarder de plus près, elle profite surtout aux gros revenus. Il faut donc se demander ce qu'il peut y avoir de juste dans ce système pour celui qui croit à la progressivité des impôts.

Si l'on compare, par exemple, les économies totales réalisées de 1973 à 1977 par les diverses catégories de revenus en fait d'impôts et taxes, voici les effets de l'indexation: si vous gagnez \$10,000, l'indexation vous apporte sur l'ensemble de ces années une économie cumulative d'impôts et taxes de \$671. Si vous gagnez \$25,000 par année, l'économie saute à \$763, et si vous gagnez \$50,000, elle passe à \$2,573. En d'autres termes, plus vous gagnez, plus l'indexation vous fait économiser d'impôts, et en 1977 le coût annuel cumulatif de l'indexation était de 5 milliards de dollars environ, 5 milliards de recettes perdues par le Trésor fédéral pour réaliser les programmes nécessaires aux Canadiens.

J'estime qu'il est bon par l'indexation de protéger le contribuable contre les effets de l'inflation. Mais pour qu'elle soit juste, il faudrait l'appliquer à un système de crédits d'impôt et non pas suivant la formule que je viens d'expliquer.

Il y a d'autres cas de favoritisme fiscal qui rendent notre régime tout à fait injuste. Prenons, par exemple, la déduction d'impôt pour investissement. La première tranche de \$1,000 des revenus de placement ou des intérêts sur dépôts bancaires est évidemment exonérée d'impôt, dans notre régime fiscal. Prenons le cas d'un contribuable moyen, marié ou père de deux enfants: s'il gagne \$10,000 par année, cela lui économise \$266 d'impôt, mais s'il gagne \$25,000, l'économie saute à \$379, et s'il gagne \$50,000, l'économie est de \$510.

Passons maintenant au régime enregistré d'épargne-retraite. En 1974, ce programme a coûté au Trésor fédéral 513 millions de dollars, et il est toujours en existence. Si vous gagnez entre \$10,000 et \$15,000 par année, vous économisez en moyenne \$9.81 seulement, et dans cette tranche de revenus se trouvent 18.7 p. 100 de tous les contribuables du Canada. Mais si vous gagnez entre \$15,000 et \$20,000 par année, le REER vous permet d'économiser \$125 par année, et dans cette catégorie de revenus il n'y a plus que 6.8 p. 100 des contribuables. Mais si le revenu du contribuable excède \$20,000, il épargne en moyenne \$51.88, et pourtant cette tranche de revenu ne représente que 4.6 p. 100 de tous les contribuables. Nous constatons donc qu'un peu moins de 5 p. 100 de ceux qui gagnent plus de \$20,000 par année avaient bénéficié d'un peu plus de 57 p. 100 de l'épargne fiscale permise par les REER. De nouveau, le régime d'impôt sur le revenu favorise les riches en leur accordant de plus en plus de dégrèvements.

On pourrait dire la même chose au sujet des régimes de retraite enregistrés et aussi du régime enregistré d'épargne-

[M. Symes.]

logement. En ce qui concerne les déductions permises pour le soin des enfants dont un grand nombre de contribuables peuvent se prévaloir, le contribuable qui gagne \$10,000 et a deux enfants économise près de \$210 d'impôt alors que celui qui gagne \$50,000 et plus, épargne \$430 grâce aux déductions prévues pour le soin des enfants. Nous entendrons le ministre des Finances affirmer, chaque fois qu'il prend la parole, que les dégrèvements pour le soin des enfants visent à aider les familles à faible et à moyen revenu. En fait, on constate que le régime fiscal favorise les catégories de revenus supérieurs. Ainsi, en repassant notre régime fiscal, on constate comment il est injuste.

Que penser de ce qui est survenu en 1975, selon des statistiques officielles, alors que 305 contribuables gagnant plus de \$50,000 par année n'ont pas eu à payer un seul sou d'impôt sur le revenu simplement en se prévalant de toutes les déductions permises par le système? Il y a quelque chose d'injuste et je pense que le contribuable moyen le sait quand il voit comment les choses se passent.

Ce qu'il nous faut, c'est un régime d'impôt progressif qui soit juste. Pourtant il suffit de jeter un coup d'œil à la structure de l'impôt sur le revenu des particuliers pour constater que notre système est loin d'être équitable. J'aimerais citer un passage d'une étude réalisée par le Conseil économique du Canada en 1972 qui se lit ainsi:

Si les programmes de dépenses gouvernementaux peuvent favoriser la redistribution des revenus, le régime fiscal dans l'ensemble ne favorise pas cet objectif. En fait, au-delà des catégories inférieures de revenus, le système tend à contredire le principe de la capacité de payer en taxant le pauvre proportionnellement plus que celui qui est à l'aise. L'effet bénéfique de certains impôts progressifs est complètement annulé par les autres taxes imposées par le système.

Cette étude vaut tout autant aujourd'hui, en 1978. En fait, dans un rapport qu'il a publié en novembre 1976, le Conseil national de bien-être social estimait que pour seulement 17 de ces 60 subventions et abattements fiscaux, il en coûtait quelque 6.4 milliards de dollars. C'est une somme incroyable. Nous découvrons que les contribuables gagnant \$50,000 et plus par année ont reçu en moyenne \$4,000 en dégrèvements fiscaux alors que ceux qui gagnent moins de \$10,000 ont obtenu moins de \$500 aux termes des mêmes dispositions. Cela n'empêche pas le ministre des Finances d'essayer de nous convaincre que nous avons une structure fiscale progressive, juste et équitable.

Donc, quand on regarde du côté impôt des particuliers dans l'équation, on se rend compte que ce sont les gens à faible et à moyen revenu qui écoppent, tandis que les gens à revenu supérieur bénéficient de toutes ces exemptions, contrairement au principe même d'un régime fiscal qu'on dit fondé sur la capacité de payer et qu'on qualifie de progressif.

Le deuxième aspect de notre régime fiscal concerne l'impôt des sociétés. Nous nous apercevons dans ce cas-ci, que le fardeau fiscal se déplace des sociétés vers les particuliers. Après avoir fait certaines recherches, je me suis aperçu que les stimulants fiscaux accordés aux grosses entreprises—non pas aux petites qui, sous le gouvernement actuel doivent quêter des fonds qu'on leur refuse généralement—dépassent 6 milliards de dollars par année lorsqu'on fait la moyenne des budgets que le gouvernement a adoptés depuis quelques années. Cela comprend les déductions directes de l'impôt et aussi tous les reports d'impôt.